

# COMMENT INTÉGRER L'URSSAF DANS LA GESTION DES ASC ?

**DURÉE :**  
**1/2 JOURNÉE**

Tarif :

Tarif individuel :  
160 € (HT) / jour /  
participant

Tarif groupe<sup>1</sup> :  
nous consulter

Pour qui ?

➔ Tous les élus du CSE

Contenu de l'atelier :

- ➔ Rappel des règles en vigueur
- ➔ Les bons réflexes à adopter
- ➔ Que se passe-t-il en cas de contrôle au sein de l'entreprise ?
- ➔ Conséquences financières en cas de redressement
- ➔ La décision de l'URSSAF peut-elle être contestée ?



Animatrices :

Nathalie CHRISTOPHE

Elisabeth WOLF

<sup>1</sup>groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)